

ANNÉE 2023

APPEL À PROJETS

Projets de recherche



Institut Olga Triballat

Pour une Santé Durable

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Date d'ouverture de l'appel à projets : Janvier 2023

Date limite de dépôt des dossiers : **26 mai 2023**

Sélection des projets : Juillet 2023

Consultation des porteurs des projets sélectionnés : **Septembre 2023**

Date de diffusion des résultats de la sélection : Rentrée 2023

La raison d'être de Triballat Noyal est d'être source de vie pour les hommes et la planète. La mission de Triballat Noyal est de **nourrir sainement, de la terre à l'assiette**. Cette mission s'inscrit pleinement dans le concept « One Health » (« santé globale »).

L'Institut Olga Triballat est le fonds de dotation créé en 2013 par Triballat Noyal (parution n°20130030 au JO du 27/07/2013). Il a pour objectif de contribuer à la connaissance de **l'impact d'une alimentation saine et durable sur la santé de l'homme et sur la planète**. Il participe à la diffusion de ce savoir et à son application dans la vie quotidienne. L'Institut Olga Triballat souhaite donc soutenir des projets de recherche en adéquation avec cette approche « **One Health** » (« **santé globale** »).

NATURE DES PROJETS DE RECHERCHE SOUTENUS

L'Institut Olga Triballat privilégiera les projets concernant **les systèmes alimentaires**, les aliments ou ingrédients **issus du monde végétal** et produits dans le respect de la santé et de l'environnement.

Dans le cadre défini précédemment, **l'Institut Olga Triballat** apporte son soutien aux thématiques suivantes :

- **Impact de l'alimentation sur la santé humaine :**
 - Microbiote, santé intestinale, axe intestin-cerveau
 - Qualités sensorielles et nutritionnelles des aliments
 - Sécurité sanitaire et toxicologique des aliments
- **Transition des systèmes alimentaires**
 - Prospective et innovation alimentaires
 - Gaspillage alimentaire, efficacité alimentaire
 - Sociologie de l'alimentation, comportement alimentaire, évolution des habitudes alimentaires et éducation alimentaire
 - Impact environnemental de l'alimentation
- **Transitions agroécologique**
 - Relocalisation et/ou création de nouvelles filières agro-alimentaires
 - Evolution des modes de production en réponse au changement climatique
 - Développement de la production biologique

Les études peuvent adopter des approches diverses : épidémiologie, clinique, thérapeutique, biologie, santé publique, éthique, sociologie, économie, psychologie, sciences des aliments, sciences des procédés, agroécologie, toxicologie, agronomie.

Les demandes concerneront :

- Des projets originaux de recherche (y compris recherche-action et recherche participative),
- Des financements destinés à l'accueil de personnel de recherche, typiquement post-doctorants pendant une durée de 1 an maximum.
- Des projets portés par une équipe de recherche française.

Le conseil scientifique donne la priorité aux études menées chez l'Homme. Tout projet prévoyant des étapes in vitro ou chez l'animal doit s'inscrire dans une démarche plus globale visant la santé humaine. Les travaux sont menés dans le strict respect des réglementations en vigueur en matière d'expérimentation animale et d'études chez l'Homme. Tout porteur de projet prévoyant d'utiliser un modèle animal doit justifier ce choix et démontrer que l'étude ne pourrait pas être menée sans faire appel à l'expérimentation animale.

VALEUR DES PRIX DE RECHERCHE

L'**Institut Olga Triballat** alloue un **budget annuel global de 90 000 €** au soutien des projets de recherche.

Le Conseil Scientifique évalue les dossiers de candidature, désigne un ou plusieurs lauréats et propose le montant du prix attribuable à chaque projet retenu. Le Conseil d'Administration de l'**Institut Olga Triballat** valide les projets retenus, leur nombre et les montants alloués par projet, dont la somme ne peut excéder le budget annuel global.

SÉLECTION DES PROJETS

Le **Conseil Scientifique de l'Institut Olga Triballat** est composé d'experts scientifiques indépendants : Mesdames Corinne Bitaud et Véronique Coxam, Messieurs Eric Birlouez, Michel Krempf, Jean-Michel Lecerf et Philippe Pointereau. Le conseil scientifique peut s'appuyer sur une expertise extérieure s'il le juge nécessaire.

Les dossiers de candidature sont évalués selon des critères portant sur leur qualité scientifique, leur originalité, leur faisabilité, la méthodologie employée, les retombées attendues. La qualité rédactionnelle du dossier est également prise en compte.

Le Conseil Scientifique s'engage à respecter la confidentialité des projets déposés (dans la limite de la communication prévue ci-après sur les projets sélectionnés). La Charte du Conseil Scientifique peut être demandée par e-mail à **contact@institut-olga-triballat.org**.

La sélection du Conseil Scientifique n'est pas susceptible d'appel. La responsabilité de l'Institut Olga Triballat ne saurait être engagée si, quelle qu'en soit la raison, indépendante de sa volonté, l'appel à projets devait être modifié ou annulé.

COMMENT RÉPONDRE ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur **www.institut-olga-triballat.org** (Soutenir la Recherche > Appel à projets) ou disponible sur demande par e-mail à **contact@institut-olga-triballat.org**.

Date limite de dépôt des dossiers : **26 mai 2023**

Envoi des dossiers de candidature **de préférence par courrier électronique à contact@institut-olga-triballat.org**, ou par courrier postal à :

Institut Olga Triballat
A l'attention de Mme Claire SUREL
2 rue Julien Neveu
BP 93 106
35 531 NOYAL-SUR-VILAINE Cedex

REMISE DU PRIX DE RECHERCHE

Le(s) candidat(s) retenu(s) reçoivent un courrier électronique ou postal les informant du résultat de la sélection, au plus tard **fin septembre 2023**. Les projets retenus font l'objet d'une communication par l'**Institut Olga Triballat** (qui en définit la forme : communiqué de presse, site internet, conférence, cérémonie de remise de prix, ...). Dans le cas d'une remise de prix, le porteur de projet présente brièvement son projet de recherche.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1) Fiche de présentation du projet (cf Annexe 1)
- 2) Titre et Résumé du projet (cf Annexe 2, 1 page maximum). Le résumé du projet doit être rédigé de manière à être compréhensible par un lecteur non expert. Il doit pouvoir faire l'objet d'une communication par l'Institut Olga Triballat en cas de sélection.
- 3) Description détaillée du projet, comprenant les rubriques suivantes (maximum 10 pages) :
 - I. État de la question
 - II. Objectifs du projet
 - III. Matériel et méthodes
 - IV. Éléments d'appréciation de la faisabilité du projet
 - V. Questionnement éthique *
 - VI. Calendrier du projet
 - VII. Bénéfices attendus, perspectives et retombées
 - VIII. Bibliographie du projet
 - IX. Composition de l'équipe projet, avec CV succinct du porteur du projet (incluant les 5 références bibliographiques pertinentes dans le cadre du projet)
 - X. Budget total du projet et budget demandé (préciser la répartition du budget demandé). Le financement et les autres aides pour ce projet (acquises ou demandées) doivent être indiqués (montant et origine des aides). Intégrer les frais de personnel environnés dans le budget global
 - XI. Document signé par le responsable du laboratoire de recherche ou de la structure portant le projet, confirmant avoir donné son accord pour le dépôt du dossier

Le dossier de candidature doit être présenté en français.

* *Questionnement éthique :*

Cette partie du dossier présente les questionnements d'ordre éthique liés au projet et identifiés par le porteur, par exemple concernant l'information et le consentement des participants, le respect des personnes et des spécificités sociales et culturelles, la confidentialité des données personnelles et/ou sensibles, le respect des règles juridiques, le bien-être animal, l'impact économique, social et environnemental des travaux et des résultats escomptés, les règles de communication des résultats (notamment en cas de possibilité d'usage dual), les principes d'équité pour la valorisation des résultats...

On pourra notamment se reporter aux principes de la Déclaration Universelle sur la bioéthique et les droits de l'Homme (UNESCO, 2005)

Le comité de sélection ne réalisera pas d'évaluation éthique du projet, mais tiendra compte de la capacité du porteur à interroger ses pratiques de recherche.